



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cerfs

Question écrite n° 10225

Texte de la question

M. Arnaud Lepercq attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les sérieuses difficultés rencontrées par les éleveurs de cerfs. Compte tenu de la situation financière extrêmement alarmante des éleveurs dans son département et notamment des éleveurs d'ovins, certains d'entre eux ont pris l'initiative tout à fait honorable de se lancer dans l'élevage de cervides et la commercialisation de la transformation de la production. Or on constate malheureusement que les éleveurs de cervides ne sont en aucune manière aidés financièrement, qu'il s'agisse de primes ou d'indemnités. Il lui demande quelles mesures envisage de prendre le Gouvernement pour les éleveurs de cerfs, en ayant présent à l'esprit que les débouchés de cet élevage sont nombreux et que ces éleveurs en l'état actuel de leur situation économique font preuve d'un courage que le Gouvernement ne peut ni ne doit ignorer.

Texte de la réponse

L'attention du gouvernement français a été appelée sur les difficultés que pose l'arrêté ministériel du 20 avril 1990, pour les éleveurs de cervides. En effet, cet arrêté paru au Journal officiel le 1er juin 1990, relatif aux modalités de commercialisation de certaines espèces de gibier, impose des périodes de vente très strictes. De nouvelles dispositions réglementaires, adoptées tant au niveau communautaire que national, ont amené le gouvernement français à modifier certaines dispositions de cet arrêté afin d'autoriser la commercialisation toute l'année de viande fraîche de gibier issu d'élevages destinés à la boucherie. De plus, les élevages de cervides sont éligibles à la prime au maintien des systèmes d'élevages extensifs dite « prime à l'herbe » depuis le 1er janvier 1994.

Données clés

Auteur : [M. Lepercq Arnaud](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10225

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 311

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2166